



## Dossier de candidature Aide alimentaire programmée (AAP)

IDENTIFICATION DU PROJET	
Nom de la structure	Action Contre la Faim
Si pertinent, organisations partenaires	N/A
Titre du projet	Renforcement de la Résilience Nutritionnelle et la Sécurité Alimentaire des Ménages Vulnérables dans les Zones de Santé de Nzaba et Bonzola, en RDC
Pays d'intervention	République Démocratique du Congo
Zone(s) d'intervention du projet	Zones de Santé de Bonzola et Nzaba, Mbuji-Mayi, République Démocratique du Congo
Thématiques complémentaires du projet (cocher une ou plusieurs)	<input checked="" type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Education, formation et emploi <input checked="" type="checkbox"/> Climat et environnement <input type="checkbox"/> Migrations
Date de réponse à l'appel à projet	03/06/2024
Durée envisagée (nombre de mois)	12 mois
Date envisagée de début du projet - date envisagée de fin du projet	1er Juillet 2024 – 30 juin 2025
Budget (EUR)	2 000 000 EUR
Nombre de bénéficiaires directs et indirects (clairement distingués)	Bénéficiaires directs : En nutrition : 22097 (14373 femmes et 7724 hommes) En sécurité alimentaire et moyens d'existence : 12 000 (6240 femmes et 5760 hommes) Bénéficiaires indirects : 233 590 personnes, ensemble de la population de la zone de santé de Bonzola 337 895 personnes, ensemble de la population de la zone de santé de Nzaba
<b>Contact équipe projet</b>	
Point de contact chez l'opérateur	Directeur Pays Florian Monnerie <a href="mailto:dp@cd-actioncontrelafaim.org">dp@cd-actioncontrelafaim.org</a>
Responsable(s) du projet	Directrice Pays Adjointe – Programmes Carla Morvan <a href="mailto:Adp-prog@cd-actioncontrelafaim.org">Adp-prog@cd-actioncontrelafaim.org</a>
<b>Résumé du projet</b>	

Brève description, selon le modèle suivant :  
Ce projet a pour but de contribuer à la lutte contre la détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au xxx auprès de 7 000 enfants de 0-23 mois et 3 000 femmes enceintes et allaitantes (FEFA) vivant dans les départements de x, y et z. Il permettra également d'apporter une assistance alimentaire en période de soudure à 2 000 ménages vulnérables vivant dans les zones les plus impactées par l'insécurité alimentaire.

Ce projet a pour but de contribuer à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle et à la résilience des populations vulnérables de la province du Kasai Oriental auprès de 1687 enfants de moins de 2 ans et de 7849 femmes enceintes et allaitantes. De plus, 2000 ménages, soit environ 12 000 personnes recevront des semences, outils aratoires et formations, et 1250 producteurs et productrices recevront des formations dans les champs école paysans.

# Table des matières

<b>1. Contexte du projet</b> .....	<b>4</b>
1.1. Contexte local .....	4
1.2. Identification des besoins.....	4
<b>2. Description du projet</b> .....	<b>6</b>
2.1. Description de la logique d'intervention du projet .....	6
2.2. Bénéficiaires .....	12
2.3. Marqueurs CAD .....	14
2.4. Inscription du projet dans un cadre stratégique .....	17
<b>3. Gestion du projet</b> .....	<b>19</b>
3.1. Redevabilité .....	19
3.0. Gestion des risques.....	20
3.1. Stratégie de désengagement / durabilité.....	20
3.2. Partenaires de mise en œuvre.....	21
3.3. Visibilité .....	21
<b>4. BUDGET</b> .....	<b>21</b>

# 1. CONTEXTE DU PROJET

## 1.1. Contexte local

La République démocratique du Congo (RDC) demeure confrontée à de multiples crises notamment une crise humanitaire aigüe et complexe marquée par des mouvements de population, l'insécurité alimentaire aigüe, la malnutrition aigüe, les épidémies, des problématiques de protection et violence basée sur le genre et les effets néfastes des conséquences des changements climatiques. Selon le Humanitarian Needs Overview (HNO), la réponse humanitaire en 2024 s'inscrit dans la continuité de 2023. Elle s'aligne sur le plan de réponse humanitaire pluriannuel pour la RDC défini en 2022 pour deux ans (2023-2024). A cet effet, HNO 2024 souligne que l'insécurité alimentaire sévère touche déjà plus de 25,4 millions de personnes (Phase 3 de l'Integrated Food Security Phase Classification (IPC) ou plus). Dans le territoire de Mbuji Mayi, 25% de la population (soit 676 548 personnes) est affecté par l'insécurité alimentaire aigüe. Dans les zones à forts besoins humanitaires, on compte notamment plus de 802 000 enfants en situation de malnutrition aiguë sévère (MAS), 2,1 millions d'enfants en situation de malnutrition aiguë modérée (MAM) et 1,1 millions de femmes enceintes et femmes allaitantes (FEFA) souffrant de malnutrition aigüe. La province du Kasai est classée parmi les zones de haute sévérité avec un score de sévérité (SGS) de 3 ou plus selon HNO 2024.

Pourtant, la RDC regorge d'énormes potentialités dans le domaine agricole avec environ 80 millions d'hectares de terre agricoles et seulement 10% de superficie exploitée. Le secteur agricole représente environ 20 % du produit intérieur brut (PIB) et emploie environ 70 à 75 % de la population active. Par ailleurs, l'agriculture congolaise subit les conséquences des changements climatiques. Selon le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques<sup>1</sup>, le secteur agricole est l'un des secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques, et les petits exploitants agricoles sont parmi les personnes les plus vulnérables aux changements climatiques dans le pays.

## 1.2. Identification des besoins

La RDC est confrontée depuis plusieurs décennies à de graves problèmes de malnutrition touchant particulièrement les enfants de moins de cinq (05) ans, les FEFA ainsi que les populations vulnérables, surtout celles vivant dans des zones rurales très éloignées et/ou en situation d'urgence. Comme indiqué précédemment, d'après le HNO 2024, il est estimé que près de 25,4 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, alors que la malnutrition aiguë touche 8,4 millions de personnes, principalement des enfants de moins de 5 ans et FEFA. Parmi elles, il y a des personnes qui, bien que confrontées à des besoins parfois urgents, vivent dans des provinces moins touchées par des chocs car leurs besoins résultent principalement d'une combinaison de chocs passés ; c'est le cas du Kasai Oriental qui a été touché par la crise de Kamouina Sapou. Le taux de retard de croissance en RDC (42 % des enfants de moins de cinq ans) est l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne et la malnutrition est la cause sous-jacente de près de la moitié des décès dans cette classe d'âge. D'après les résultats de l'enquête nutritionnelle nationale de 2023, toutes les provinces à l'exception de Kinshasa ont une prévalence de malnutrition chronique au-dessus de 30% considérée comme seuil d'urgence par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Par ailleurs, d'après l'indice de la faim dans le monde (GHI) de 2023, la RDC se classe 122ème sur 125 pays identifiés, la situation est alarmante. En outre, sept (7) autres provinces (Kongo Central, Equateur, Kasai Oriental, Kasai, Mongala, Lomami et Sud-Ubangi) présentent des prévalences de malnutrition aigüe sévère supérieures à 2%<sup>2</sup>. D'après le bulletin SNSAP N°55 du premier trimestre 2024, la zone de santé de Bonzola fait partie des zones en alerte et a déjà enregistré 11 alertes par le passé.

Les facteurs aggravants de la malnutrition aiguë varient d'une zone de santé à l'autre. Cependant, pour les Zones de Santé (ZS) classées en phase Sérieuse et plus (Phase 3 et Phase 4), les causes principales sont la faible qualité de l'alimentation en raison des mauvaises pratiques alimentaires des enfants (ANJE), l'insécurité alimentaire aiguë, les prévalences élevées des maladies infantiles (Paludisme, infections respiratoires, maladies diarrhéiques), les mauvaises conditions d'hygiène (inaccessibilité à des installations d'assainissement

---

<sup>1</sup> [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/DRC-NAP\\_FRENCH.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/DRC-NAP_FRENCH.pdf)

<sup>2</sup> SMART nationale 2023

adéquate), le très faible accès à l'eau potable et les effets négatifs de la situation sécuritaire qui engendrent des déplacements massifs de population<sup>3</sup>. Ces mauvaises pratiques nutritionnelles sont d'ailleurs confirmées notamment au Kasai oriental par l'enquête nutritionnelle nationale de 2023 qui a révélé une diversité alimentaire de 18% contre 18,9% pour le niveau national et un taux d'allaitement maternel exclusif de 62,3% contre 59,6% pour le niveau national.

L'environnement alimentaire en RDC comprend peu d'aliments riches en nutriments, en particulier dans les zones rurales. La disponibilité limitée d'une gamme diversifiée d'aliments rend difficile l'apport en nutriments, en particulier dans les zones rurales. Selon les résultats de l'étude sur le coût de l'alimentation, 53 % des ménages n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins énergétiques et ne peuvent se permettre un régime nutritif<sup>4</sup>. Trois ménages sur cinq ont une consommation alimentaire acceptable, mais la diversité du régime alimentaire et la fréquence des repas ne sont pas adéquates.

Selon l'étude Emergency Food Security Assessment (EFSA) 2023, dans le territoire de Mbuji Mayi, 27% des ménages disent avoir subi un choc dans les 6 précédents mois. 88% des ménages disent avoir l'agriculture et la vente de produits agricoles (vivrières et cultures de rente) dans leurs premières sources de revenus. Environ 44% de ménages disent n'avoir pas accès à des boutiques d'intrants agricoles.

Dans la zone de santé de Nzaba en particulier, les besoins ressentis à l'issu des entretiens conduits dans les groupements portaient sur un accompagnement de certains champs-école paysans (CEP) dynamiques mise en place en 2023 à devenir des agri-multiplieurs afin de répondre d'une manière durable au problème qui affecte l'accès aux semences de qualité.

D'après le rapport de l'évaluation multisectorielle conduite par ACF vers fin 2023, la zone de santé de Bonzola a montré des besoins principalement en jardins potagers. Il y a une nécessité d'intervenir dans l'appui à la production agricole des jardins maraichers (Ngombo, Aubergine et amarante, etc.) ainsi que certaines spéculations vivrières (Mais, Niébé, etc.) sources d'éléments nutritifs.

En outre, le territoire de Mbuji-Mayi en particulier est contraint à une accessibilité et disponibilité alimentaire réduites, causées par un enclavement lié à la détérioration des infrastructures routières et à la pauvreté. Cette situation rend certaines catégories de populations plus vulnérables, notamment les enfants et les personnes âgées, qui sont touchés par la malnutrition sous toutes ses formes. Le manque de mécanisme de résilience conduit par ailleurs les jeunes, tout comme des adultes, à une migration vers d'autres provinces où les conditions de vie semblent plus acceptables.

---

<sup>3</sup> IPC MNA 2023

<sup>4</sup> <https://documents1.worldbank.org/curated/en/269271596453926900/pdf/Nutrition-Smart-Agriculture-in-the-Democratic-Republic-of-Congo.pdf>

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1. Description de la logique d'intervention du projet

#### A. Narratif détaillé (20-25 lignes)

L'objectif de l'action est de contribuer à améliorer la sécurité nutritionnelle des ménages vulnérables qui sont affectés par une crise structurelle. Pour y parvenir, un objectif spécifique a été défini et vise le renforcement des capacités et la résilience des ménages en sécurité alimentaire dans la zone de santé de Nzaba et Bonzola, en mettant l'accent sur la production agricole durable ainsi que la relance économique.

De part une intervention à assise communautaire, le projet dotera les moyens nécessaires aux communautés bénéficiaires pour leur permettre de lutter contre les causes directes et indirectes de la sous-nutrition. Un diagnostic communautaire permettra d'identifier les facteurs limitants et les booster en matière de changement de comportement notamment dans le domaine de la nutrition des enfants de moins de 5 ans et les FEFA. Ce diagnostic permettra aux différents acteurs communautaires d'élaborer des plans d'actions associé d'un accompagnement financier pour leur réalisation. Par ailleurs, les leaders d'opinion, les relais communautaires regroupés au sein des cellules d'animation communautaires ainsi que les FEFA à travers les groupes de soutien ANJE bénéficieront de renforcement de capacités sur les bonnes pratiques ANJE et les pratiques familiales essentielles. Aussi, ces différents groupes (Cellules d'Animation Communautaire, Groupes de Soutien ANJE) seront accompagnés par l'équipe du projet pour mieux se structurer et assurer un fonctionnement optimal de leurs structures. Ils seront encadrés et supervisés lors de leurs réunions. Dans le but de les rendre plus autonomes et générer des ressources leur permettant de poursuivre les activités de promotion de bonnes pratiques nutritionnelles, ces structures bénéficieront d'appui financier pour la réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR) qui seront identifiées lors des concertations communautaires avec l'appui des spécialistes du projet.

Sur le plan sécurité alimentaire et soutien aux moyens d'existence, deux résultats vont contribuer à atteindre l'objectif spécifique : (i) Les productions agricoles sensibles à la nutrition des ménages vulnérables (vulnérabilités nutritionnelle et socioéconomique) sont restaurées et renforcées ; (ii) La couverture des besoins alimentaires des ménages agricoles vulnérables (ménages avec enfants malnutris de moins de cinq ans et FEFA) pendant la période de soudure est assurée. Pour parvenir à ces changements, l'action prévoit de cibler les ménages très vulnérables qui sont dans le besoin et de leur apporter un soutien en actifs productifs pour relancer leurs activités économiques principalement agricoles (cultures vivrières et maraîchères). Sur la base d'un diagnostic communautaire, les besoins en semences et matériels agricoles seront identifiés afin de répondre aux préférences des bénéficiaires. Une assistance alimentaire sera apportée aux ménages bénéficiaires pendant la période de soudure, afin de protéger les semences distribuées. La chaîne de valeur transformation et commercialisation des produits agricoles sera valorisée à travers un appui à des groupements féminins qui seront identifiés à partir de critères prédéfinis. Les bénéficiaires issus des champs-écoles paysans seront accompagnés pour devenir des agri-multiplicateurs, dans l'objectif de renforcer la disponibilité des semences dans la zone d'intervention. Pour renforcer le capital financier des bénéficiaires, l'approche association villageoise d'épargne et de crédit sera développée en se reposant sur des groupements existants.

## B. Résumé graphique de la Théorie du changement

**OG : Contribuer à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle et à la résilience des populations vulnérables dans la province du Kasai Oriental**

**OS : Prévenir la malnutrition par l'amélioration des pratiques nutritionnelles, le renforcement de la sécurité alimentaire et la résilience des ménages vulnérables à travers la diversification de leurs moyens d'existence sensibles à la nutrition dans les zones de santé de Bonzola et Nzaba, province du Kasai Oriental**

**R1 : Les pratiques nutritionnelles des ménages et des acteurs communautaires de la zone d'intervention sont améliorées**

A1 : Conduite d'un diagnostic communautaire sur la malnutrition et élaboration des plans d'action par les cellules d'animation communautaires

A2 : Mise en place des AGR dans les CAC et CODESA pour renforcer leur résilience et pérenniser leurs actions

A3 : Renforcement/Création de groupes de soutien à ANJE pour la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles, de santé et hygiène

A4 : Organisation des séances d'éducation à la nutrition, à la santé, promotion de l'hygiène, CPN et CPoN et lutte contre le mariage précoce des filles à

**R2 : Les productions sensibles à la nutrition des ménages agricoles vulnérables (vulnérabilités nutritionnelle et socioéconomique) sont restaurées et renforcées**

A1 : Ciblage des ménages bénéficiaires via un mécanisme participatif

A3 : Distribution d'intrants agricoles (semences et petit équipement)

A5 : Mise en place des agri-multiplicateurs à partir des anciens CEP

A7 : Appui à la transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles à haute valeur nutritive

A2 : Formation des ménages bénéficiaires dans la production maraichère et vivrière (itinéraires techniques des cultures, approches agro écologiques, multiplication des semences. etc.)

A4 : *Mise en place des Champs Ecoles Paysans*

A6 : Formation en gestion poste récolte au profit des ménages bénéficiaires

A8 : Mise en place ou redynamisation des AVEC existantes au profit des bénéficiaires

**R3 : La couverture des besoins alimentaires des ménages agricoles vulnérables (ménages avec enfants malnutris de moins de cinq ans et femmes enceintes et/ou allaitantes) pendant la période soudure est assurée**

A1 : Evaluation rapide de marché et sélection de la modalité de distribution

A3 : Sensibilisation sur l'hygiène et diversification alimentaire et sur les bonnes pratiques nutritionnelles

A5 : *Suivi de marché (Relevé des prix)*

A2 : Sélection des fournisseurs ou prestataires pour l'assistance alimentaire

A4 : Assistance alimentaire selon la modalité retenue au profit des ménages agricoles vulnérables

## C. Description des objectifs, des résultats attendus et des activités du projet

**Objectif général** : Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la résilience des populations vulnérables dans la province du Kasai Oriental

**Objectif(s) spécifique(s)** : Prévenir la malnutrition par l'amélioration des pratiques nutritionnelles, le renforcement de la sécurité alimentaire et la résilience des ménages vulnérables à travers la diversification de leurs moyens d'existence sensibles à la nutrition dans les zones de santé de Bonzola et de Nzaba, province du Kasai oriental

**Résultat 1** : Les pratiques nutritionnelles des ménages et des acteurs communautaires de la zone d'intervention sont améliorées de façon pérenne

**Activité 1.1** : Conduite d'un diagnostic communautaire sur la malnutrition et élaboration des plans d'action par les cellules d'animation communautaires

L'intervention communautaire mobilisera fortement les acteurs communautaires tels que les relais communautaires regroupés au sein des cellules d'animation communautaire (CAC), les présidents des comités de gestion de santé (PRECODESA), les tradipraticiens, les parents des enfants, les leaders d'opinion et un partenaire local identifié pour bénéficier de renforcements de capacités.

Un diagnostic communautaire sur la malnutrition sera conduit dans chaque CAC avec une participation communautaire active afin d'identifier les causes persistantes de la malnutrition. Ce diagnostic permettra d'identifier les facteurs favorisant ou limitant les bonnes pratiques nutritionnelles au sein des ménages dans la zone de santé Bonzola. Un plan d'action sera ensuite élaboré par CAC pour adresser ces causes. Chaque CAC organisera par ailleurs des réunions mensuelles pour le suivi de la mise en œuvre de leur plan d'action.

**Activité 1.2** : Mise en place des AGR dans les CAC et CODESA pour renforcer leur résilience et pérenniser leurs actions

Parmi les activités du plan d'action issu du diagnostic communautaire, chaque CAC proposera une AGR en lien avec nos interventions sur la sécurité nutritionnelle à mettre en œuvre pour leur permettre d'être autonome dans la conduite de leurs activités même à la fin de l'intervention.

Chaque cellule d'animation communautaire identifiera un espace au sein du village pour tenir des réunions liées à la mise en œuvre du plan d'action ; cet espace servira également de cadre pour échanger sur le niveau d'avancement de l'AGR du CAC. La présence de cet espace contribuera à la durabilité des actions.

Par ailleurs, cela permettra de maintenir la cohésion sociale au sein des CAC, favorisant ainsi la pérennisation des actions.

En outre, pour faire face au manque de moyen de transport des malades vers les centres de santé de référence et dans un but de pérenniser l'action, chaque aire de santé sera dotée d'une moto qui servira de moyen de transport des malades. Les CODESA et les médecins chefs de zone (MCZ) seront impliqués dans la gestion de ces motos. Des stratégies de gestion pérenne seront discutées avec la population et les autorités sanitaires de la zone. La moto sera parallèlement utilisée comme taxi moto (à titre d'AGR), tout en restant disponible pour les référencement. Cela permettra de générer des revenus pour son entretien ainsi que pour la motivation des relais communautaires (RECO) et le fonctionnement de l'aire de santé.

**Dès la donation, les CODESA se chargeront de l'identification des chauffeurs de motos avec qui un contrat de prestation sera signé et décrira les clauses en termes de rémunération et les conditions d'entretien. Chaque CODESA mettra à la disposition du chauffeur de moto un Log book pour le suivi de la gestion. Les recettes seront versées soit chaque semaine ou toutes les 2 semaines au trésorier du CODESA. Tout le processus d'identification, de signature du contrat ainsi que les modalités de gestion financières seront établis sous la supervision de l'équipe cadre du bureau central de zone (BCZ). Dans le contrat, il sera précisé que le transport pour le référencement primera sur l'AGR, le conducteur de la moto sera tenu de respecter cette clause, sous peine de sanction.**

Par ailleurs, les acteurs communautaires, notamment les RECO et les membres de groupe de soutien ANJE,

pourront bénéficier de formation pour réaliser le dépistage communautaire si toutefois pendant la mise en œuvre du projet un partenaire met en place un programme de prise en charge de la malnutrition aiguë dans la zone.

### **Activité 1.3 : Renforcement/Création de groupes de soutien ANJE pour la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles, de santé et hygiène**

Les pratiques optimales ANJE restent des pratiques à améliorer dans la communauté. Les Groupes de soutien ANJE mis en place seront renforcés. Les leaders de chaque groupe seront formés sur la thématique ANJE et en l'absence des RECO ils conduiront les échanges au sein du groupe. L'animation des groupes de soutien ANJE et les séances de démonstration culinaires seront ouvertes aux populations afin que le maximum de personnes ait des connaissances sur les pratiques optimales et des connaissances sur la diversité alimentaire.

Par ailleurs, l'établissement des Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) constitue un élément central de la stratégie de durabilité des activités de nutrition après la fin du projet. Le modèle d'AVEC est un modèle d'épargne et de crédit autogéré et communautaire qui joue un rôle important en renforçant les capacités des communautés vis-à-vis de la finance, en soutenant l'accès au financement dans les zones rurales. En promouvant le modèle AVEC, le projet fournira à la fois une source importante de sécurité financière et une source durable de capitaux pour l'amélioration nutritionnelle des bénéficiaires. Au début du projet, ACF établira 20 AVEC au sein des groupes de soutien ANJE. Chaque groupe aura environ 25 membres et bénéficiera d'un premier appui en kit d'épargne (y comprenant une caisse, un cachet, un carnet de gestion, une calculatrice) et les membres recevront des sessions de formation visant au renforcement de capacités techniques, qui porteront sur la gestion administrative et financière, la gestion de l'épargne.

### **Activité 1.4 : Organisation des séances d'éducation à la nutrition, à la santé, promotion de l'hygiène, consultations pré natales (CPN) et consultations post natales (CPoN) et lutte contre le mariage précoce des filles à travers différents canaux locaux :**

Cette activité se déroulera à travers les sensibilisations de proximité et de masse, lors des séances de démonstrations culinaires et de groupes de discussion avec les bénéficiaires des champs-écoles paysans et les membres des AVEC, messages radio, théâtre, avec l'appui des agents communautaires de santé, au niveau des centres de santé. Dans le cadre du continuum de soins pour lutter contre la malnutrition durant les périodes pré et post natales et jusqu'à l'âge de 2 ans de l'enfant, l'accent sera mis sur le suivi de l'ensemble des 4 CPN recommandées au niveau national qui permettront d'identifier les risques, la prévention et la prise en charge des maladies liées à la grossesse ou concomitantes et de renforcer l'éducation nutritionnelle et la promotion à la santé. De même que les CPoN pour prévenir, détecter précocement et prendre en charge les problèmes nutritionnels du nouveau-né et les complications postnatales, promouvoir la santé et nutrition du nouveau-né, nourrisson et enfant.

**Les thèmes des sensibilisations seront priorisés et planifiés en fonction des problématiques identifiées lors du diagnostic communautaire propre à chaque village. Il est donc possible d'avoir des thèmes différents pour les différents villages et la planification sera faite en fonction. Les thèmes cités sont ceux où l'on a constaté des insuffisances lors de la mise en œuvre des projets antérieurs. Par exemple concernant la nutrition, l'alimentation de complément est toujours ressortie comme une insuffisance car les aliments préparés n'étaient pas bien diversifiés et ne comprenaient pas tous les groupes d'aliments. Aussi, beaucoup de femmes enceintes ne réalisaient pas les quatre consultations prénatales (CPN) comme le recommandent les protocoles en la matière soit parce qu'elles commencent tard la consultation (par exemple au dernier trimestre de la grossesse) ou commencent tôt mais ne terminent pas. C'est le même constat pour les consultations postnatales où après la première consultation, certaines femmes ne se présentent plus dans les formations sanitaires pour la deuxième ou la troisième consultation.**

**Également pour ce qui concerne les canaux, le diagnostic communautaire permettra d'utiliser le (s) meilleur (s) canal (aux) pour chaque village pour faire passer le message.**

### **Résultat 2 : Les productions sensibles à la nutrition des ménages agricoles vulnérables (vulnérabilités nutritionnelle et socioéconomique) sont restaurées et renforcées**

Ce résultat vise à augmenter la production agricole de la population vulnérable en utilisant des méthodes innovantes, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement durables afin d'éliminer la

faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et lutter efficacement contre la pauvreté

### **Activité 2.1 : Ciblage des ménages bénéficiaires via un mécanisme participatif**

Le ciblage sera basé sur une approche participative impliquant les femmes, les hommes, les filles et garçons des communautés. Le ciblage sera basé sur la vulnérabilité des ménages. Des critères seront définis en concertation avec les communautés et porteront à titre indicatif sur l'accès à la terre, le ratio de dépendance, le niveau d'accès aux intrants agricoles, les pertes d'actifs productifs, le niveau de vulnérabilité à l'insécurité alimentaires et nutritionnelle, notamment. Au total 2000 ménages vulnérables seront sélectionnés pour bénéficier de l'appui direct de l'action.

### **Activité 2.2 : Formation des ménages bénéficiaires dans la production maraichère et vivrière (itinéraires techniques des cultures, approches agro écologiques, multiplication des semences, etc.) :**

Les besoins en renforcement des capacités des producteurs seront identifiés au démarrage de l'appui à travers des focus groups qui seront organisés par l'équipe projet (itinéraires techniques des cultures, bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques, etc.). Ces formations seront réalisées selon les thématiques retenues en collaboration avec l'Inspection Provinciale de l'Agriculture (IPAGRI) à travers un protocole d'accord de partenariat.

### **Activité 2.3 : Distribution d'intrants agricoles (semences et petit équipement) :**

L'activité consistera à fournir aux ménages bénéficiaires les moyens nécessaires (semences locales ou améliorées, vivrières et maraichères, et outils aratoires) pour augmenter leur production agricole, permettant ainsi une plus grande disponibilité alimentaire. Des kits de production agricole seront distribués à 2000 ménages très vulnérables et disposant d'un terrain cultivable, et ce sur une campagne agricole.

### **Activité 2.4 : Mise en place des Champs Ecoles Paysans (CEP)**

Le concept du CEP est une initiative d'apprentissage basée sur le volontariat réunissant un groupe d'apprenants lors de campagnes pluvieuses pour suivre des formations de culture d'une parcelle. Le CEP facilitera l'apprentissage et l'intégration raisonnée de nouvelles techniques de production agricole adaptées et répondant aux besoins des bénéficiaires (agroécologie, adaptation aux conséquences des changements climatiques, etc.), tout en tenant compte à la fois des capacités des producteurs. Au total, 40 CEP seront mis en place dans le cadre du projet.

### **Activité 2.5 : Mise en place des agri-multiplicateurs à partir des anciens CEP**

Le circuit semencier dans la province du Kasai Oriental est confronté aux difficultés énormes d'ordre technique et de qualité. Dans l'optique de permettre aux exploitants agricoles vulnérables d'accéder facilement aux semences de qualité dans la zone de santé de Nzaba et à un prix abordable, l'action prévoit accompagner des anciens groupes CEP mise en place en 2023, organisés et motivés dans la multiplication des semences. Dix (10) groupes d'agri-multiplicateurs bénéficieront de formations avec l'encadrement technique du Service National de Semences (SENASEM) pour la certification et seront spécialisés dans la production des semences les plus sollicitées par les populations dans la zone.

### **Activité 2.6 : Formation en gestion poste récolte au profit des ménages bénéficiaires**

Le renforcement des capacités des ménages bénéficiaires en gestion post-récolte se fera essentiellement à travers des formations sur les processus de gestion post récolte afin de réduire de façon significative les pertes causées par les récoltes jusqu'au stockage en passant par la conservation.

### **Activité 2.7 : Appui à la transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles à haute valeur nutritive**

Dans le souci d'accompagner les femmes transformatrices pour améliorer la valeur nutritionnelle et

économique des produits agricoles locaux, un diagnostic sera réalisé afin d'identifier les différents groupements existants et intervenant dans la commercialisation et la transformation dans la zone de santé de Nzaba. Le projet appuiera les femmes à travers des formations, des matériels de transformations et d'équipements selon leurs besoins.

### **Activité 2.8 : Mise en place ou redynamisation des AVEC existantes au profit des bénéficiaires**

A partir des AVEC existants, l'approche AVEC sera mise en place ou redynamisée pour encourager l'épargne des bénéficiaires dans la zone de santé de Nzaba et de Bonzola. Ces AVEC seront élargies pour permettre aux bénéficiaires du projet d'en faire partie s'ils désirent y adhérer. En groupe de 15 à 30 personnes, les membres épargneront ensemble et feront de petits emprunts à partir de ces épargnes.

### **Résultat 3 : La couverture des besoins alimentaires des ménages agricoles vulnérables (ménages avec enfants malnutris de moins de cinq ans et femmes enceintes et/ou allaitantes) pendant la période soudure est assurée**

#### **Activité 3.1 : Evaluation rapide de marché et sélection de la modalité de distribution**

Une évaluation rapide des marchés sera réalisée dans la zone d'intervention dans le but de fournir des informations-clés pour une prise de décision sur les modalités de transferts les plus appropriés. Elles permettront de collecter des informations relatives à l'évolution des marchés : approvisionnement, prix des produits, présence de fournisseurs de services financiers, accès et perception des ménages sur le mécanisme de distribution approprié.

#### **Activité 3.2 : Sélection des fournisseurs ou prestataires pour l'assistance alimentaire**

Dès que la modalité sera choisie, le processus de recrutement d'un prestataire de service financier ou de fournisseur pour participer à l'activité assistance alimentaire sera lancé par la logistique. Toutefois, l'action contre la faim est davantage favorable à des achats locaux afin de stimuler l'économie locale sauf au cas où cette possibilité pourrait négativement impacter sur les prix au détriment des bénéficiaires.

#### **Activité 3.3 : Sensibilisation sur l'hygiène et diversification alimentaire et sur les bonnes pratiques nutritionnelles**

Des activités de sensibilisations des ménages bénéficiaires par l'équipe projet seront organisées avant, pendant et après les distributions sur les bonnes pratiques d'hygiène et la diversification alimentaire. Cette activité permettra de maximiser l'impact des distributions sur la prévention de la malnutrition, en donnant aux bénéficiaires les informations nécessaires pour réaliser leurs choix de dépenses selon des critères propres à réduire leur insécurité nutritionnelle. Les sensibilisations se feront via des boîtes à images et cibleront à la fois les femmes et les hommes.

#### **Activité 3.4 : Assistance alimentaire selon la modalité retenue au profit des ménages agricoles vulnérables**

Du fait de la production agricole insuffisante, l'alimentation des ménages dépend la plupart des achats de denrées alimentaires sur les marchés. Ainsi, seulement les 2000 ménages bénéficiaires des activités agricoles bénéficieront d'un soutien de ration alimentaire couvrant un mois des besoins en Kcal de tous les membres du ménage. **La modalité de la distribution sera évaluée selon le contexte et les préférences des bénéficiaires, cependant d'après l'expérience d'ACF dans la zone, la modalité la plus probable le transfert monétaire (distribution directe d'argent en espèces) juste avant la distribution de semences et coïncidant avec la période de soudure.** Les bénéficiaires pourront conserver les semences vivrières reçues au lieu de les consommer par manque de nourriture.

#### **Activité 3.5 : Suivi de marché (Relevé des prix)**

ACF réalise depuis 2023 le suivi mensuel des prix dans les principaux marchés du territoire de Mbuji Mayi en collaboration avec l'ONG internationale REACH. Sur base de cette expérience, ACF mettra en place un suivi mensuel des prix des principales denrées alimentaires sur les marchés principaux du territoire de Mbuji Mayi

afin de suivre l'évolution des prix pendant toute la période du projet.

## 2.2. Bénéficiaires

### A. Bénéficiaires directs

Secteurs	Hommes		Femmes		Total	
	#	%	#	%	#	%
SAME	5760	48%	6240	52%	12000	100%
Nut-Santé	1 964	19%	8 133	81%	10 097	100%
<b>Global</b>	<b>7724</b>	<b>35%</b>	<b>14373</b>	<b>65%</b>	<b>22097</b>	<b>100%</b>
Femmes enceintes et allaitantes					2682	
Enfants de moins de 2 ans					844	

#### Bénéficiaires R1 - nutrition

Lieu(x)/Résultat (si pertinent)						
Age	Hommes		Femmes		Total	
	#	%	#	%	#	%
< 5	810	48%	877	52%	1 687	100%
< 18	240	71%	96	29%	336	100%
18-49	770	10%	7 064	90%	7 833	100%
50 et >	144	60%	96	40%	240	100%
<b>Total</b>	<b>1 964</b>	<b>19%</b>	<b>8 133</b>	<b>81%</b>	<b>10 097</b>	<b>100%</b>

#### Bénéficiaires R2 et R3 - sécurité alimentaire et moyens d'existence

Types de bénéficiaires	Hommes		Femmes		Total	
	#	%	#	%	#	%
Semences et outils aratoires	5760	48%	6240	52%	12000	100%
Fermiers relais	24	48%	26	52%	50	100%
Agri multiplicateurs	120	48%	130	52%	250	100%
AVEC	144	48%	156	52%	300	100%
Groupements féminins	0	0%	80	100%	80	100%
Global sans double comptage	<b>5760</b>	<b>48%</b>	<b>6240</b>	<b>52%</b>	<b>12000</b>	<b>100%</b>

- ❖ Critères donnés à titre indicatif pour le ciblage des ménages agricoles : accès à la terre, nombre de membres actifs dans le ménage, priorités aux ménages ayant enfants de moins de 5 ans, présence de femmes enceintes ou allaitantes, ménage ayant connu un choc lors des 6 précédents mois, faible quantité d'actifs productifs, priorité aux ménages dirigés par des femmes, etc.

Cibles	Type d'activités	Critère N°1	Critère N°2	Critère N°3
5 villages par paires de santé (80)	GS ANJE+AVEC AGR pour les CAC	Villages ayant enregistré plus de cas malnutrition aigüe lors de la CPS en 2024	Villages ayant enregistrés plus de cas de petit poids de naissance	Villages ayant enregistré de faible taux CPON et CPN4
FEFA (15 participants/village)	GSANJE+AVEC	Les 15 premières volontaires		
10 autres villages	Sensibilisation	Les 10 plus gros		

	sur les pratiques familiales essentielles	villages de l'aire de santé (taille de la population)		
--	---	---	--	--

❖ Critères de ciblage des villages et bénéficiaires pour les activités de nutrition :

## B. Bénéficiaires indirects

L'ensemble de la population de la zone de santé de Bonzola soit au total 233590 personnes ainsi que l'ensemble de la population de la zone de santé de Nzaba soit au total 337 895 personnes bénéficieront des effets du projet.

En effet, la dotation de motos aux formations sanitaires pourra faciliter le transport des malades de l'ensemble des aires de santé de la zone. La production des semences via les agri-multiplicateurs bénéficieront à l'ensemble de la population de la zone de santé de Bonzala. Les activités de transformations dans le cadre des chaînes de valeur agricole sensible à la nutrition profiteront à l'ensemble de la population de la zone d'intervention. Les formations sur les techniques agricoles adaptées aux effets néfastes des changements climatiques seront diffusées à tous les agriculteurs à travers les agents de l'Inspection Provinciale de l'Agriculture

### 2.3. Marqueurs CAD

Marqueur	Valeur	Justification	Rappel définition
Genre	1	<p>L'intégration de la dimension genre dans ce projet est abordée à travers plusieurs activités :</p> <p>Le projet vise à renforcer/créer des groupes de soutien ANJE pour la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles, de santé et d'hygiène. Cela permet de cibler spécifiquement les femmes (mères, futures mères) qui sont les principales responsables de l'alimentation et des soins des jeunes enfants.</p> <p>L'organisation de séances d'éducation sur la nutrition, la santé, l'hygiène et la lutte contre le mariage précoce des filles. Cela montre une prise en compte des questions de genre, en ciblant à la fois les hommes et les femmes. Les ménages bénéficiaires sont ciblés via un mécanisme participatif. Cela permet de s'assurer que les femmes, en tant que principales responsables de la production alimentaire et de la nutrition au niveau des ménages, sont bien incluses. Les formations sur les techniques agricoles et la gestion post-récolte ciblent les ménages bénéficiaires, sans distinction de genre. Cela permet d'impliquer à la fois les hommes et les femmes dans le renforcement des capacités productives. La mise en place des AVEC (Activités d'Epargne et de Crédit Villageois) bénéficie particulièrement aux femmes, qui sont souvent marginalisées en matière d'accès aux ressources financières.</p>	<p><b>0</b> : non orienté vers l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p><b>1</b> : objectif important et délibéré mais qui n'est pas le principal motif de la réalisation du projet considéré</p> <p><b>2</b> : principal objectif du projet, détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats attendus.</p>

Nutrition	2	<p>L'objectif spécifique du projet à savoir "Prévenir la malnutrition par l'amélioration des pratiques nutritionnelles, le renforcement de la sécurité alimentaire et la résilience des ménages vulnérables à travers la diversification de leurs moyens d'existence sensibles à la nutrition dans les zones de santé de Bonzola et de Nzaba, province du Kasai oriental" est orienté spécifique vers la nutrition.</p> <p>Aussi, la plupart des activités sont sensibles à la nutrition et permettent de lutter contre les causes sous-jacentes de la sous-nutrition ; à titre d'exemple on peut citer (i) la conduite d'un diagnostic communautaire sur la malnutrition et élaboration des plans d'action par les cellules d'animation communautaires (ii) la mise en place des AGR dans les CAC et CODESA pour renforcer leur résilience et pérenniser leurs actions (iii) le renforcement/Création de groupes de soutien ANJE pour la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles, de santé et hygiène (iv) l'organisation des séances d'éducation à la nutrition, à la santé, promotion de l'hygiène, consultations pré natales (CPN) et consultations post natales (CPoN) et lutte contre le mariage précoce des filles à travers différents canaux locaux. En outre, les principaux indicateurs du projet tels que le nombre de groupe de soutien ANJE fonctionnels, la proportion de GS ANJE au sein desquels des AVEC sont mis en place et fonctionnelles et la proportion de CAC ayant mis en place des AGR fonctionnelles contribueront à améliorer la nutrition de la mère et de l'enfant. Enfin, 50% du financement est affecté directement à la nutrition.</p>	<p><b>0</b> : non orienté vers un objectif visant à adresser les déterminants immédiats ou sous-jacents de la malnutrition</p> <p><b>1</b> : objectif important et délibéré mais qui n'est pas le principal motif de la réalisation du projet considéré</p> <p><b>2</b> : principal objectif du projet, détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats attendus.</p>
SGMNI	0	<p>La SGMNI n'est pas un objectif du projet. Bien qu'il soit prévu des activités de sensibilisation sur les CPN et CPON, cela reste très minime en termes de budget. Le projet ne comporte pas ni d'objectif ni d'indicateur spécifique à la SGMNI. La seule activité qui aborde la question de la SGMNI à savoir l'organisation des séances d'éducation à la nutrition, à la santé, promotion de l'hygiène, consultations pré natales (CPN) et consultations post natales (CPoN) et lutte contre le mariage précoce des filles à travers différents canaux locaux a un budget inférieur à 14%.</p>	<p><b>0</b> : SGMNI n'est pas un objectif du projet.</p> <p><b>1</b> : 15% à 35% du financement sont orientés vers l'objectif. Le projet/programme a des objectifs autres que la SGMNI et seule une petite partie du financement est destinée à la réalisation des objectifs SGMNI.</p> <p><b>2</b> : 36% à 60% du financement sont orientés vers l'objectif.</p> <p><b>3</b> : 61% à 85% du financement sont orientés vers l'objectif. Le projet a aussi des objectifs autres mais la plus grande partie du</p>

			financement est destinée à la réalisation des objectifs SGMNI. 4 : SGMNI est le principal ou unique but de l'activité. L'activité ne serait pas réalisée sans cet objectif (86% à 100% du budget).	
Changement climatique (marqueur adaptation et marqueur atténuation)	<u>Adaptation</u> 0	<u>Atténuation</u> 0	<p><u>Adaptation et Atténuation</u> Bien que le projet ne soit pas orienté vers l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, certaines actions allant dans le sens d'une atténuation sont systématiquement menées.</p> <p>Dans la continuité de notre plan d'action et pour rester en phase avec la stratégie d'ACF sur la réduction de notre empreinte carbone, nous avons et continuons à mettre en œuvre des actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) intégration des critères d'achat durables ;</li> <li>2) installation des poubelles de tri et point de collecte à remettre au prestataire spécialisé dans les recyclages et gestion des déchets ;</li> <li>3) mise en place des mécanismes de collecte d'eau de pluies ;</li> <li>4) mise en place des mécanismes de mesures de consommations d'énergie pour permettre de mieux contrôler les consommations en énergie et renforcer les sensibilisation des équipes et des partenaires ;</li> <li>5) solarisation de plusieurs bases pour réduire l'utilisation des générateur ;</li> <li>6) isolation de nos bâtiments (avec un focus particulier sur les espaces de stockages et bureau).</li> </ol>	<p><b>Marqueur sur l'adaptation :</b>  <b>0 :</b> non orienté vers l'adaptation face au changement climatique  <b>1 :</b> objectif significatif pour le marqueur adaptation face au changement climatique mais qui n'est pas le principal motif du projet  <b>2 :</b> objectif principal du marqueur adaptation face au changement climatique, détermine de façon fondamentale la conception du projet</p> <p><b>Marqueur sur l'atténuation :</b>  <b>0 :</b> non orienté vers l'atténuation du changement climatique  <b>1 :</b> objectif significatif pour le marqueur atténuation du changement climatique mais qui n'est pas le principal motif du projet  <b>2 :</b> objectif principal du marqueur atténuation du changement climatique, détermine de façon fondamentale la conception du projet</p>
Lutte contre la désertification	0		<p>La zone ciblée n'est pas concernée par la désertification.</p> <p><b>0 :</b> non orienté vers la lutte contre la désertification  <b>1 :</b> objectif significatif pour le marqueur lutte contre la désertification mais qui n'est pas le principal motif du projet  <b>2 :</b> objectif principal du marqueur lutte contre la désertification, détermine de façon fondamentale la conception du projet</p>	

## 2.4. Inscription du projet dans un cadre stratégique

### A. Stratégies nationale(s) et locale(s) en place dans le pays de mise en œuvre

#### **Plan National Nutrition :**

En novembre 2023, la RDC s'est dotée d'un plan national stratégique multisectoriel de nutrition (PNSMN) couvrant la période de 2023-2030 dont le but est d'améliorer l'état nutritionnel de la population de la RDC, en particulier les enfants de moins de cinq (05) ans, les adolescents, les femmes enceintes, les femmes allaitantes, les personnes du troisième âge, les personnes handicapées et tout autre groupe vulnérable par la synergie des interventions multisectorielles de nutrition. Cette intervention du fait de son caractère multisectoriel avec des activités sensibles à la nutrition apportera sa contribution à l'atteinte de cet objectif surtout dans une zone où les prévalences de la malnutrition sont très élevées.

#### **Plan National Sécurité Alimentaire :**

L'action est en adéquation avec le plan d'action de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la RDC, en son axe 1 (Amélioration de la sécurité alimentaire de la population) et dans son axe 2 (Amélioration de la situation nutritionnelle de la population). L'agriculture et la production alimentaire se sont révélées être les principaux moteurs des résultats nutritionnels<sup>5</sup>.

L'action est aussi dans l'alignement du Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques, dont l'objectif est de guider les initiatives de gestion et de réduction des risques climatiques à long termes dans le pays. Dans le cadre du projet, les bonnes pratiques d'adaptation aux conséquences des changements climatiques seront promues au profit des bénéficiaires (Agroécologie, aménagement des espaces agricoles, etc.)

A travers le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) Economique et Social, le Gouvernement soutient la volonté d'opérer une transformation du secteur agricole pour éliminer la pauvreté.

### B. Complémentarité avec d'autres interventions dans la même zone

Le projet dans la région du Kasaï Oriental vise à travers une approche intégrée l'amélioration de la nutrition tout en renforçant la résilience communautaire en créant des synergies avec les initiatives existantes, notamment celle financée par l'Aide Alimentaire Programmée (AAP) en 2023 dans la zone de santé de Nzaba pour créer un continuum dans les activités de résilience.

En effet, la résilience communautaire sera renforcée dans la présente action à travers : (i) La mise en place de groupe d'agri-multiplicateurs ; (ii) Appui à des groupements féminins dans les chaînes de valeurs agricoles sensibles à la nutrition ; (iii) redynamisation et mise en place des AVEC. Une attention particulière est portée à la coordination avec d'autres acteurs pour éviter les doublons garantissant ainsi une intervention harmonieuse sans chevauchements.

L'action priorise également les cultures maraîchères nutritives, intègre des thématiques essentielles de nutrition, et accorde une importance particulière à la prise en compte du genre, la protection, l'inclusion et l'impact environnemental, avec comme principaux bénéficiaires les ménages agricoles vulnérables, les femmes enceintes et allaitantes, ainsi que les enfants de moins de deux ans.

Ce projet s'inscrit plutôt dans la continuité des acquis de ACF dans ces deux zones de santé Bonzola et Nzaba. ACF a mené des activités de nutrition, santé, SSR, WASH et SAME de 2019-2022 à Bonzola et de 2019-2024 à Nzaba. Des structures communautaires, représentées en majorité par les femmes ont été appuyées par ACF

---

<sup>5</sup> <https://documents1.worldbank.org/curated/en/269271596453926900/pdf/Nutrition-Smart-Agriculture-in-the-Democratic-Republic-of-Congo.pdf>

dans le cadre lutte contre la malnutrition, de sécurité alimentaire et moyens d'existence, des activités génératrices de revenus dans ces zones. Nzaba et Bonzola sont deux zones de santé voisines, très vulnérables et qui n'ont aucun partenaire de lutte contre la malnutrition ou encore un partenaire SAME. C'est d'ailleurs la principale raison qui justifie le choix de ces zones.

Toutefois, le projet s'inscrit dans la même lignée que les actions menées par l'UNICEF sur d'autres secteurs, notamment en termes de gestion de l'eau, hygiène et assainissement ainsi que la communication sur la promotion de la santé à Bonzola. De même que pour les activités menées par le PROSANI/USAID en zone de Nzaba sur la prise en charge du paludisme et la planification familiale.

La participation active d'ACF aux clusters sécurité alimentaire et nutrition et la bonne communication avec les différents acteurs présents dans la région, à savoir le PAM, Enabel mais également le Programme National de Nutrition (PRONANUT) permet d'éviter tout risque de doublon dans les activités et assure une bonne complémentarité des actions.

### **C. Quel est le caractère innovant du projet ?**

Pour concrétiser le principe de localisation de l'aide humanitaire et le concept de partenariat, notre organisation s'engage fermement depuis un certain temps à prioriser l'engagement et la participation active des communautés. Cela se fait par le biais d'une collaboration étroite avec les organisations communautaires de base, ainsi que les organisations de la société civile locales et nationales, concrétisée par la signature d'accords opérationnels. Nous souhaitons les impliquer directement dans les différentes phases de développement de nos programmes et projets, une démarche que nous considérons comme innovante et que nous avons l'intention de continuer et de renforcer. Dans ce contexte, nous réitérons notre engagement à maintenir cette dynamique, en soutenant toute forme de partenariat local ou national qui contribuerait à l'atteinte de nos objectifs d'amélioration des conditions nutritionnelles et alimentaires dans les régions ciblées.

L'action renforcera les capacités de production, de transformation, de conservation et de transport des produits des zones de production vers les zones de consommation. Cela inclut la promotion de l'implication des acteurs communautaires locaux et de la société civile, dans le but d'accroître les capacités productives locales, la valeur ajoutée des produits du terroir et, par extension, les revenus des acteurs et bénéficiaires locaux.

La promotion des technologies agricoles adaptées seront diffusées au profit des ménages agricoles dans les champs écoles paysans.

Le soutien à la mise en place des agri-multiplicateurs dans la zone d'intervention pour renforcer l'offre de semences vivrières.

Ce projet s'inscrit plutôt dans la continuité des acquis de ACF dans ces deux Zones de santé Bonzola et Nzaba. ACF a mené des activités de nutrition, santé, SSR, WASH et SAME de 2019-2022 à Bonzola et de 2019-2024 à Nzaba. Des structures communautaires, représentées en majorité par les femmes ont été appuyées par ACF dans le cadre lutte contre la malnutrition, de sécurité alimentaire et moyens d'existence, des activités génératrices de revenus dans ces zones.

## 3. GESTION DU PROJET

### 3.1. Redevabilité

#### A. Cadre de redevabilité

Voir en annexe le fichier “Cadre de redevabilité”.

#### B. Redevabilité auprès des bénéficiaires

Un mécanisme de gestion des plaintes est en place dans la zone d'intervention. Chaque centre de santé est équipé d'une boîte à commentaires/plaintes dans laquelle il est possible de laisser une note qui est ensuite collectée toutes les deux semaines environ par l'encadreur MEAL d'Action contre la Faim. Toutes les réactions et plaintes sont ensuite rassemblées dans une base de données et traitées afin de fournir une réponse satisfaisante au bénéficiaire ou au membre de la communauté qui a soulevé la question en temps opportun. En plus, un numéro vert gratuit est mis en place, le numéro de téléphone est affiché sur les boîtes à suggestions et dans les centres de santé afin de maximiser sa visibilité.

Lorsque qu'une réponse directe par le responsable MEAL n'est pas possible, la plainte est transmise au personnel adéquat afin qu'un retour approprié puisse être fourni. Si la plainte est sensible (Catégorie 3 ou 4), elle est transmise directement au coordinateur terrain ou au directeur pays, qui activera alors le mécanisme approprié pour la gérer. Il peut s'agir de la création d'un comité spécial chargé d'enquêter sur la plainte ou de toute autre action permettant d'apporter une réponse pertinente et, au final, d'améliorer la mise en œuvre si nécessaire.

Enfin, une adresse e-mail dédiée est en place et est affichée sur toutes les boîtes ainsi que sur toutes les offres de recrutement. Cet email mène directement au directeur pays. En plus de ce mécanisme, des visites à domicile sont effectuées par l'équipe MEAL sur le terrain pour discuter directement avec les bénéficiaires et les interroger sur leur satisfaction quant à la qualité de la mise en œuvre du projet et de leur expérience avec l'intervention d'Action Contre la Faim.

Des comités de redevabilité sont également en place pour mieux inclure la communauté, des échanges réguliers ont lieu entre les comités de redevabilité et les équipes d'Action Contre la Faim. Les membres de ces comités sont élus par la communauté, en veillant à la représentativité des genres, et sont sensibilisés par Action Contre la Faim aux principes de responsabilité et aux processus à suivre.

#### C. Pour les projets mis en œuvre par des ONG : procédure de criblage au regard des listes de sanctions

Depuis le 1er février 2020, ACF utilise Bridger Insight XG comme logiciel de criblage. Développé par LexisNexis, ce logiciel permet un criblage efficace et efficient, en combinant un algorithme d'appariement de premier ordre avec l'accès aux données mondiales les plus robustes du secteur, tirées de WorldCompliance Data. L'accord liant ACF à LexisNexis pour l'utilisation de ce logiciel est reconduit tacitement chaque année, sauf notification écrite de non renouvellement. Le logiciel en question utilise bien la liste des mesures restrictives européennes et les mesures restrictives françaises.

### 3.0. Gestion des risques

Risques identifiés	Probabilité / Impact	Mesures prévues pour limiter les risques
Risque 1 : Fraudes et détournement des fonds	Forte Fort	ACF applique sa politique de lutte contre la fraude et la corruption pour les employés, les partenaires et la communauté. Une unité Audit, Risques et Conformité a été mise en place en 2021, avec un coordinateur conformité, un chargé conformité en charge des audits et un chargé de conformité en cours de recrutement qui sera en charge du contrôle interne. Un numéro vert géré par un call center externe et une adresse mail sont mises à la disposition des partenaires et bénéficiaires en plus des boîtes à suggestion et des comités de gestion de retours et de plaintes, mis en place sur le terrain.
Risque 2 : Prévention et la gestion des cas de PSEA	Forte Fort	ACF a recruté une équipe PSEA en charge de sensibiliser les équipes à la Politique de Prévention SEA, soutenir dans son opérationnalisation et assurer les enquêtes en cas de suspicion.
Risque 3: Conditions sécuritaires	Faible Moyen	ACF dispose d'un plan de sécurité national et local pour chaque base, incluant des SOP pour la sécurité des personnes et des biens (plan d'hibernation, plan d'évacuation, règle de mouvements terrain, communication, etc.) revus régulièrement. ACF a développé une bonne relation avec les communautés locales, les leaders communautaires, les infirmiers titulaires et les autorités provinciales de la santé pour une veille journalière de l'accès.
Risque 4: Augmentation des prix des denrées alimentaires	Moyen Forte	ACF a planifié réaliser le suivi des prix des principaux produits alimentaires dans les marchés de la zone d'intervention. Cela permettra d'en tenir compte dans les ajustements du montant de l'assistance alimentaire en cas de fluctuation de prix
Risque 5: <b>Aléas climatiques</b>	Moyen Fort	ACF prévoit de promouvoir les pratiques agricoles adaptées aux conséquences des changements climatiques : approche agroécologique, agriculture de conservation, <b>cultures en haute terre</b> , etc.

### 3.1. Stratégie de désengagement / durabilité

La formation des acteurs communautaires (CAC, GS ANJE) ainsi que l'implication des leaders d'opinion dans l'implémentation du projet permettra de poursuivre les activités de sensibilisation en matière de bonnes pratiques nutritionnelles. Les AGR et la mise en place des AVEC sont des actions que les bénéficiaires poursuivront même après la mise en œuvre du projet.

L'implication des relais fermiers, des moniteurs agricoles de l'Inspection Provinciale de l'Agriculture (IPAGRI) et des agents du Service National de Semences dans les formations et le suivi de proximité des ménages agricoles est un facteur de durabilité.

Les bénéficiaires des AVEC seront accompagnés pour un premier cycle de 9 mois à travers des formations réalisées par l'équipe projet. Pour le deuxième cycle d'AVEC soit deux à trois mois avant la fin du projet, les bénéficiaires seront responsabilisés à porter eux-mêmes entièrement l'activité AVEC.

Les bénéficiaires seront soutenus en semences et outils aratoires pour une campagne agricole. Pour la campagne à venir, les bénéficiaires acquerront eux-mêmes les semences à travers des formations qu'ils recevront sur la multiplication des semences.

La valorisation des chaînes de valeur sensible à la nutrition aura un impact sur l'accroissement de la potentialité économique de ces filières en mettant non seulement en réseau les différents acteurs mais également en renforçant leurs capacités techniques à toutes les étapes de la chaîne de valeur - production, stockage, conservation, transformation, commercialisation.

A travers la structuration des organisations à la base, l'action aura un impact sur le niveau de fonctionnement des organisations de producteurs agricoles, des AVEC, des agri-multiplicateurs, etc. tout en leur permettant de développer des compétences pour la constitution d'un capital social et économique assurant leur bon fonctionnement et leur pérennisation.

### 3.2. Partenaires de mise en œuvre

A l'heure actuelle, aucun partenariat n'a été conclu avec d'autres organisations locales ou nationales dans le cadre du projet. Néanmoins, dans une optique de localisation de l'aide, c'est une option que nous regardons attentivement. Comme indiqué dans la rubrique 2.4.C, nous restons attentifs à la formation de nouveaux partenariats, et ce, à toute étape du cycle de projet, si cela s'avère nécessaire et pertinent.

### 3.3. Visibilité

Action contre la Faim, dans le cadre de cette intervention, s'engage à faire mention de la participation française par des moyens appropriés dans la mise en œuvre de ce programme, avec la mention "avec la participation de: Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères" et le logo associé (voir ci dessous) sur l'ensemble des outils de visibilité. Ces éléments seront positionnés sur l'ensemble des banderoles, panneaux, affiches et dépliants produits dans le cadre du projet.

Lors des cérémonies de lancement du projet le soutien financier du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) sera présenté aux communautés et aux autorités locales. L'ensemble des communications externes sur ce projet feront état du soutien financier du MEAE. Aucune action de communication extérieure sur le projet ne se fera sans information préalable de l'Ambassade et coordination avec les services de l'Ambassade.

Avec la  
participation de



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 4. BUDGET

Voir annexe dédiée au budget.